

PRÉAMBULE

La signature d'une convention de formation, d'un bon de commande ou d'un devis de formation par le client emporte adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur toutes dispositions contenues dans tous autres documents (prospectus, catalogue, etc.) émanant de FORMA-PROTEC®, qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute stipulation ou condition figurant dans un document quelconque émanant du client et dérogeant aux présentes conditions générales de vente sera inopposable à FORMA-PROTEC®, sauf acceptation écrite par cette dernière. Toute tolérance de FORMA-PROTEC®, au regard de l'exécution par le client de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne pourra être considérée comme une renonciation à ses droits pour l'avenir, les dispositions des présentes conditions générales de vente restant pleinement en vigueur. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute prestation de formation, conseil et accompagnement (inter ou intra entreprise(s)).

1 – DEFINITIONS

Les termes suivants, tels qu'utilisés dans les présentes conditions générales de vente, que ce soit au singulier ou au pluriel, auront la signification ci-après :

le terme « Client » désigne une entreprise qui souhaite former ses salariés et ayant passé commande auprès de FORMA-PROTEC®,

le terme « Formation » désigne indifféremment une prestation de formation proposée par FORMA-PROTEC®, que ce soit une formation Intra entreprise ou une formation Inter entreprises,

le terme « Formation Intra entreprise » désigne la formation réalisée exclusivement avec les participants du client dans les locaux du client ou en nos locaux, - le terme « Formation Inter entreprises » désigne la formation effectuée par FORMA-PROTEC®, dans ses locaux avec des participants de différentes entreprises ou des participants du Client dans les locaux de FORMA-PROTEC®,

le terme « Participant » désigne le ou les salariés du Client participant à une formation dispensée par FORMA-PROTEC®, - le terme « Support » désigne le support pédagogique, audit, conseil (papier et/ ou numérique ou sous toute autre forme) associé à la formation.

2 – OBJET – NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

Les formations entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 du Code du Travail. Toute commande de formation fait l'objet de la signature d'un bon de commande, d'un devis ou d'une convention de formation auquel/à laquelle est annexé le programme de la formation. Le programme de formation décrit les objectifs, les éventuels pré-requis, les méthodes, le public concerné, la durée, la date prévisible, le nombre minimum et maximum de participants, le type de formation et le lieu d'exécution.

FORMA-PROTEC®, communique également au Client les moyens pédagogiques mis en oeuvre.

Les formations sont réalisées par FORMA-PROTEC® exclusivement en France métropolitaine (hors Corse).

Des formations peuvent être réalisées par FORMA-PROTEC® en Belgique, au Luxembourg et en Corse sur devis et sous réserve que ces dernières soient dispensées en langue française. Il appartient au Client d'effectuer toutes les démarches auprès de son organisme de compétences pour la prise en charge du coût de la formation. FORMA-PROTEC® ne sera nullement inquiétée à ce sujet. Le refus de prise en charge du coût de la formation par l'organisme de compétences n'est pas une cause de résiliation de la commande de formation par le Client. Dans cette hypothèse, le Client sera redevable de l'intégralité du montant HT de la formation envers FORMA-PROTEC®.

FORMA-PROTEC® se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de la réalisation de la formation. Le cas échéant, FORMA-PROTEC® reste seul responsable de la coordination de la formation et de sa bonne exécution envers le Client.

3 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DES FORMATIONS

Les dates des formations sont en principe fixées d'un commun accord entre FORMA-PROTEC® et le client. Néanmoins, pour des raisons de contraintes de planning ou en fonction du type de formation et notamment la formation Inter entreprises, FORMA-PROTEC® se réserve la possibilité de fixer unilatéralement la date de la formation. La formation sera réalisée sous réserve que le Client confirme la date, le lieu et le nombre de participants trois semaines avant la date prévisible du début de la Formation et qu'il transmette à FORMA-PROTEC® l'ensemble des documents demandés dans le cadre de la prestation de formation. FORMA-PROTEC® communiquera au client sept (7) jours calendaires avant la date prévisible de début de la formation, les documents nécessaires à la réalisation de cette dernière (convocations etc). A l'issue de la formation, FORMA-PROTEC® communiquera au Client les documents attestant de la réalisation de la formation.

4 – ANNULATION – REPORT DE FORMATION – MODIFICATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

4.1. En cas d'annulation de la formation inter ou intra entreprise(s) par le client moins de dix (10) jours avant le début de la formation, FORMA-PROTEC® retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum. En cas d'annulation de la formation par le client le jour même, quelle que soit la manière dont est dispensée la formation, l'intégralité du montant HT de la formation est due. Pour toutes annulations énoncées ci-dessus, le prix de la formation ne pourra alors pas faire l'objet d'une demande de remboursement ou d'une prise en charge par un organisme de compétences. FORMA-PROTEC® se réserve la possibilité d'annuler, à tout moment, la formation en cas de force majeure telle que définie à l'article 10 ou lorsque le nombre de Participants n'atteint pas le minimum requis ou en cas d'annulation du formateur sous-traitant désigné pour réaliser la formation ou en cas de difficultés techniques rencontrées pour organiser la formation.

4.2. En cas de report de la formation Intra entreprise(s) ou Intra entreprise par le client moins de dix (10) jours ouvrés avant la date de début de la formation, 50 % du montant HT de la formation est dû et les parties fixeront ensemble une nouvelle date de formation. En cas de demande de report de la Formation Inter Entreprises ou Intra Entreprise par FORMA-PROTEC®, FORMA-PROTEC® reprogrammera avec le Client une nouvelle date pour cette formation.

4.3. Le nombre de Participants peut varier sans que celui-ci ne soit en dessous du minimum ou au-dessus du maximum requis. Lorsque le nombre de Participants est inférieur au minimum prévu, la formation est annulée ou reportée. En cas d'annulation du fait du Client, le montant HT de la formation annulée est dû en totalité par le Client.

5 – RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

FORMA-PROTEC® déclare avoir souscrit une police d'assurances responsabilité civile garantissant les conséquences pouvant résulter directement de ses activités. Le montant des garanties souscrites s'élève à 1,5 millions par sinistre et par an. FORMA-PROTEC® ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que le préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, etc. Le Client et ses assureurs renoncent à rechercher la responsabilité de FORMA-PROTEC® et ses assureurs au-delà du montant des garanties souscrites par FORMA-PROTEC® dans le cadre de la formation commandée. Le Client déclare avoir souscrit une police d'assurances auprès d'une compagnie notoirement solvable, couvrant l'ensemble des risques liés à son activité, ses locaux et ses salariés.

6 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à la formation et/ou aux supports, aux moyens pédagogiques mis en oeuvre et à l'évaluation du Participant, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique ou orale, etc.), fournis par FORMA-PROTEC® au Client dans le cadre de la formation, est la propriété exclusive de FORMA-PROTEC®. La commande ou le devis ou la convention de formation n'emporte aucun transfert de propriété de ces droits au profit du Client. Le Client s'interdit de reproduire la formation, les supports, tout autre document remis par FORMA-PROTEC® dans le cadre de la formation, de les adapter, de les modifier, de les traduire, de les représenter, de les commercialiser ou de les diffuser directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de FORMA-PROTEC®.

7 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT – RETARD DE PAIEMENT

En l'absence de réception de la prise en charge OPCO avant la fin de la formation, la totalité des frais sera facturée au client.

Duplicata et modifications de financement : toute demande de duplicata sera facturée 25 € TTC (format papier) ou 15 € TTC (format numérique). Tout changement de financement après la formation sera facturé 150 € TTC.

Le prix applicable est celui figurant sur le bon de commande ou sur le devis ou sur la convention de formation. Le prix est forfaitaire en euros Hors Taxes (sauf dispositions contraires convenues entre les parties dans la convention de formation). La TVA, dont le taux est fixé au regard du taux en vigueur au moment de la réalisation du fait générateur, est ajouté au prix Hors Taxes sur la facture. Tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix de la formation. Le prix est majoré sur la facture des taxes légalement applicables au jour de la facturation. En cas d'inexécution imparfaite, le Client et FORMA-PROTEC® renoncent au bénéfice de la réduction du prix au profit du créancier de l'obligation.

Le prix est payé par chèque ou par virement à trente (30) jours date de facture, net et sans escompte. En cas de virement SEPA, FORMA-PROTEC® communiquera au Client un RIB contenant son numéro IBAN et son numéro BIC. En cas de défaut ou de retard de paiement, FORMA-PROTEC® peut suspendre toute commande de formation en cours, sans préjudice de toutes autres voies et moyens d'action à sa disposition en regard d'un tel défaut ou retard.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu, automatiquement et de plein droit, au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros. Lorsque les frais dépassent le montant de l'indemnité forfaitaire, FORMA-PROTEC® peut facturer une indemnité complémentaire sur présentation des justificatifs. En outre, tout retard donnera lieu au paiement d'intérêts de retard calculés sur la base du taux de l'intérêt légal. Ces intérêts de retard courront du jour suivant la date d'échéance jusqu'au paiement effectif. Par ailleurs, toute somme non payée à l'échéance prévue entraînera, automatiquement et de plein droit, exigibilité, à titre de clause pénale, d'une somme égale à quinze pour-cent (15%) du montant de la somme non payée à l'échéance prévue. Enfin, quarante-huit (48) heures après mise en demeure restée infructueuse, la commande affectée d'un défaut ou d'un retard de paiement sera résiliée de plein droit. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues par le client à FORMA-PROTEC® pour d'autres formations ou pour toute autre cause deviendront immédiatement exigibles.

8 – RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN DROIT DU TRAVAIL

FORMA-PROTEC® s'engage, pendant la durée de la formation, à respecter les obligations législatives et réglementaires concernant les conditions d'immatriculation, le versement des cotisations sociales obligatoires pour l'emploi de son personnel, ainsi que les déclarations et versements à l'administration fiscale. Le cas échéant, FORMA-PROTEC® s'engage à remettre au Client les documents mentionnés à l'article D.8222-1 du Code du Travail.

9 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

FORMA-PROTEC® met en œuvre un traitement de données à caractère personnel qui a pour finalité la gestion des inscriptions des Participants à la Formation. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-81 du 06 août 2004, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Ce droit s'exerce en écrivant à l'adresse suivante : FORMA PROTEC, 1 route de Vendeville 59175 TEMPLEMARS.

10 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera responsable pour tout défaut ou retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes si la partie défaillante prouve que le défaut ou le retard résulte directement ou indirectement d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible tant dans sa survenance (inévitabilité) que dans ses effets (insurmontables), ci-après « le cas de force majeure ».

Conformément à l'article 1218 du Code Civil, si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue lorsque le cas de force majeure n'excède pas un (1) mois. Lorsque le cas de force majeure dure plus d'un (1) mois le Client et FORMA-PROTEC® se rencontreront pour déterminer ensemble les mesures appropriées à cette situation. La partie la plus diligente le notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. A défaut d'accord entre le Client et FORMA-PROTEC® dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification ou si l'empêchement est définitif, la partie la plus diligente pourra mettre fin aux relations commerciales par lettre recommandée avec accusé de réception avec effet immédiat à compter de la réception de ladite lettre.

En cas de force majeure, le Client ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

11 – RECLAMATION

Sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité de la demande, toute réclamation en dommages et intérêts devra être introduite auprès du Tribunal de Commerce de Lille dans les trois (3) mois suivant la date à laquelle le Client aura eu connaissance du sinistre.

12 – CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à garder confidentielles, sans que cette liste ne soit exhaustive, les conditions de négociations commerciales et toutes les informations de nature technique, commerciale, financière obtenues à l'occasion de la négociation commerciale et/ou de la Formation. Chacune des parties se porte garante du respect de cette obligation de confidentialité par son personnel ou ses éventuels mandataires ou sous-traitants. Aucune communication ne pourra être effectuée à des tiers non autorisés, à l'exception des communications imposées par la loi. Elles s'engagent à ce qu'aucun de leurs employés, mandataires ou sous-traitants ne les communique à toute personne ou société tierce sans l'autorisation écrite de l'autre partie. Cette clause ne s'applique pas aux informations qui sont déjà dans le domaine public ou dont il serait prouvé qu'elles ont été légalement obtenues d'un tiers.

La présente obligation de confidentialité est valable pendant toute la durée des relations commerciales entre les parties et trois (3) ans à compter de la date de fin de la dernière formation dispensée. Les parties reconnaissent que tout manquement à cette obligation constituerait un préjudice et qu'il appartiendrait à la partie défaillante de réparer par des dommages et intérêts couvrant tant le préjudice direct qu'indirect, matériel et immatériel.

13 – DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Le matériel mis à disposition du stagiaire pendant la formation reste la propriété exclusive de FORMA-PROTEC®. Le stagiaire est tenu d'en faire un usage conforme et raisonnable. Toute dégradation, perte ou casse, qu'elle soit volontaire ou résultant d'une négligence manifeste, engage la responsabilité du stagiaire ou de la personne morale ayant signé la convention de formation.

Dans ce cas, FORMA-PROTEC® se réserve le droit de facturer au client le coût de remplacement ou de réparation du matériel endommagé, sur présentation de justificatifs.

14 – NULLITÉ

Si l'un des articles des conditions générales de vente est rendu ou déclaré non valide en raison d'une loi, d'une réglementation ou d'une décision de justice, les parties se concerteront pour convenir d'un article remplaçant celui déclaré invalide, tout en essayant, dans la mesure du possible de conserver le but visé par l'article d'origine. Tous les autres articles des conditions générales de vente conservent leur force et leur portée.

15 – DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente ou

1 - INFORMATION & ACCUEIL D'APPRENANT EN SITUATION D'HANDICAP

Dans le cas où, un apprenant serait concerné, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer dans les plus brefs délais. Nous prendrons contact avec vous afin de recueillir les informations nécessaires sur les spécificités du handicap et déterminer les éventuels aménagements à mettre en place.

Nous mettons également à votre disposition une liste d'organismes spécialisés pouvant accompagner la formation d'une personne en situation de handicap.

Pour toute question relative à un collaborateur en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter votre conseiller formation ou à appeler le 03 20 71 60 73. Un rendez-vous, téléphonique ou en présentiel, sera organisé avec notre référent handicap pour échanger sur les solutions possibles.

2 - DUPLICATA ET MODIFICATIONS DE FINANCEMENT :

Toute demande de duplicata sera facturée 25 € TTC (format papier) ou 15 € TTC (format numérique). Tout changement de financement après la formation sera facturé 150 € TTC.

3 - VALIDATION DU DEVIS

Le retour du devis signé vaut convention simplifiée, acceptation des CGV et confirmation que les stagiaires remplissent les prérequis.

4 - CONDITIONS D'ANNULATION RAPPEL CGV

En cas d'annulation par l'entreprise moins de 10 jours avant le début de la formation, Forma-Protec® retiendra au minimum 50 % du montant total, et jusqu'à 100 % si l'annulation intervient à moins de 3 jours.

5 - FICHE CLIENT

Vous êtes un nouveau client ou souhaitez mettre à jour vos informations, veuillez compléter ce google form : [Fiche client](#).

Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Google pour compléter le document.

6 - EVALUATION SATISFACTION CLIENT

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous prendrons contact avec vous pour évaluer votre satisfaction concernant les services fournis par Forma-Protec et ses équipes.

Les évaluations de la satisfaction clients sont effectuées 2 fois dans l'année.

Nous vous invitons également à nous faire part de votre avis à tout moment de l'année en remplissant notre questionnaire de satisfaction via le lien suivant : [Questionnaire satisfaction client](#).

DROIT A LA RECLAMATION ET A L'APPRECIATION

Forma-Protec dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants à tout moment de notre collaboration afin d'être proactif.

Un formulaire est disponible en ligne et dans les salles de formation sous forme de QR code : [Recueil des appréciations et réclamations](#).

